



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 21 mars s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 3 avril à 18 h 00 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

**Nombre de Conseillers :** 28      **Nombre de Conseillers en exercice :** 28  
**Nombre de Conseillers présents à la séance :** 20      **Nombre de Conseillers représentés :** 3  
**Nombre de Conseillers absents à la séance :** 5      **Nombre de Conseillers suppléés :** /

### ETAIENT PRESENTS :

**Président :** M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, M. Jean-Luc LENTIER, M. Michel CANCHES, M. Christian POULHES, M. Antoine GIMENEZ, M. Christian MONTIN.

**Conseillers :** Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO, Michel COSNIER, François DANEMANS représenté par Antoine GIMENEZ, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES représentée par Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Frédérique GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par Annie PLANTECOSTE.

Mme Maryline MONTEILLET a été élue secrétaire de séance.

## N° 2025/9 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et dès lors que les Comptes Administratif et de Gestion ont été approuvés, il est possible de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget du Syndicat Mixte de façon à permettre la reprise de ces différents résultats dans le Budget Primitif 2025. Il est proposé au Comité Syndical de se prononcer immédiatement après l'examen dudit Compte Administratif.

Le résultat budgétaire du Syndicat Mixte du SCOT BACC est positif et s'élève à 73 252,81 € en section de fonctionnement. La section d'investissement, y compris les RAR, fait apparaître un excédent de financement de 60 520,73 €. Il est donc proposé que l'ensemble de l'excédent budgétaire soit repris en report à nouveau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 de la manière suivante :
- d'affecter au financement de la section d'investissement (R/1068) à hauteur de 0,00 € ;
- de reprendre en report à nouveau (R 002) de 73 252,81 €.



Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre MATHONIER